

République Française
Département : COTE-D'OR
Arrondissement : Beaune
VILLERS LA FAYE - COMMUNE

Procès verbal

Affiché le

Le vendredi 16 janvier 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de ISABELLE CHAPUILLIOT.

Secrétaire de la séance : Joël SAUVRY

Présents : ISABELLE CHAPUILLIOT, Lucie POINSOT, Myriam CHAOUNI, Guillaume DAVID, Matthieu GACON, Joël SAUVRY

Représentés :

Absents et excusés : Sylvain COUDEREAU, Rasa COUDIN, Victor DONCHE GAY, Céline FAVIER, Ophélie HERUBEL

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 07 Janvier 2026

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- DELIBERATION portant sur le choix du crédit retenu pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment communal
- POINT sur les travaux de la mairie

Délibérations du conseil :

CHOIX DES CREDITS RETENUS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL (N° DE_005_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu les investissements prévus dans le budget primitif 2026,

Vu le plan de financement et le Planning de réalisation des travaux,

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au Budget Prévisionnel 2026,

Considérant que toutes les subventions sollicitées ne sont pas encore notifiées et que leur versement interviendra ultérieurement,

Concernant la rénovation du bâtiment communal, Madame la Maire rappelle qu'une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes financiers. La demande portait sur 2 types d'emprunts : Emprunt à long terme et prêt relais.

Concernant le prêt relais, il apparaît que la Caisse d'Épargne offre les meilleures conditions financières dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 282 000€

Durée retenue : 36 mois

Taux : 2,92 %

Remboursement du capital : In Fine

Déblocage des fonds : Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat

Calcul et paiement des intérêts : Trimestriel

Frais de dossier : 0,10 % déduit du premier déblocage de fonds

Concernant le prêt à long terme, le Crédit Mutuel offre les meilleures conditions financières. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Montant : 600 000 €

Durée de remboursement : 300 mois

Taux débiteur et type de taux : 3,55 % en fixe

Montant total des intérêts : 268 912,50€

Frais de dossier : 600 €

Coût total du crédit (estimé) : 269 512,50 €

TEG estimatif : 3,56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire selon les modalités ci-dessus :
 - un emprunt relais de 282 000,00€ auprès de la Caisse d'Épargne
 - un crédit professionnel de 600 000,00 € auprès du Crédit Mutuel
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer seule les contrats de prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

Délibération : adoptée

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Madame la Maire informe l'Assemblée que la réunion de démarrage de chantier aura lieu le mardi 17 février à 10h30 en présence de l'architecte et de toutes les entreprises retenues.

L'arrêté de stationnement concernant le parking de l'ancienne école a été pris et le nécessaire est déjà fait pour qu'aucun véhicule ne puisse à nouveau s'y installer.

L'arrêté de stationnement concernant la place de la mairie est signé. Il entrera en vigueur dès le début des travaux.

L'eau du bâtiment est coupée.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

23/02/2026 à 19h30

09/03/2026 à 19h30

ISABELLE CHAPUILLIOT
Président de séance

Joël SAUVRY
Secrétaire de séance